

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 27.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur les retours d'expérience à intégrer dans le guide ERC Pays de la Loire dans le cadre du marché ERC	Bénéficiaires : Conseil régional, DREAL	Avis : Favorable
----------------------	---	---	---------------------

Échanges

Le CSRPN souhaite savoir si l'analyse des retours d'expérience est terminée.

Il est indiqué que celle-ci est finie, mais qu'il reste possible de faire des modifications ou de substituer de nouvelles fiches.

Le CSRPN demande s'il y a des dossiers où Biotope est partie prenante, s'agissant également du bureau d'étude réalisant les fiches.

Le bureau d'étude indique n'avoir eu en charge aucun des dossiers retenus.

Le CSRPN demande qui a été consulté pour ces retours d'expérience.

Il est répondu qu'ont été consultés les DDT-M, les UD, la DREAL, le CSRPN et la communauté ERC.

Le CSRPN note qu'il faut vérifier l'effectivité des projets sélectionnés auprès des DDT-M et de l'OFB.

Le CSRPN indique qu'il faut s'assurer que les mesures E et R retenues fonctionnent. Il demande si les projets sont finis depuis assez longtemps pour avoir le résultat des suivis.

Il est indiqué que les DDT-M sont consultés en ce moment. Les fiches de retour d'expérience s'appuient surtout sur l'approche méthodologique, il est néanmoins vérifié qu'il n'y a rien qui va décrédibiliser l'expérience sur le terrain.

Le CSRPN demande si les retours d'expérience ne s'appuient que sur un aspect du projet non pas l'ensemble du dossier, par exemple pour le dossier à Bouvron il avait eu des inventaires flore insuffisants au départ.

Il est confirmé que les fiches sont axées sur les mesures qui sont mises en avant.

Concernant les retours d'expérience de manquement, le CSRPN souhaite savoir qu'elles ont été les sources.

Il est répondu qu'ont été sondés la communauté ERC, les DDT-M, la DREAL, FNE, et qu'ont également été utilisés les retours d'expérience de Biotope en tant que bureau d'étude, ainsi que du CSRPN.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

